

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

AVOCATS.BE salue l'arrivée du nouveau Ministre de la Justice

AVOCATS.BE salue l'arrivée de Monsieur Vincent VAN QUICKENBORNE, vice-premier ministre, à la tête du département de la justice.

La lecture du rapport des formateurs et les informations données quant au refinancement de la justice ne peuvent que réjouir les avocats. Ce sont ainsi 528 millions d'euros qu'il est prévu d'ajouter au budget structurel de la justice outre les 242 millions d'euros pour la Régie des bâtiments. Même si ces montants ne permettront sans doute pas de réaliser tout ce qui permettrait à la justice de vivre enfin un basculement dans le 21^{ème} siècle, AVOCATS.BE souligne l'effort consenti en ces moments difficiles.

Ce budget devrait permettre l'engagement de nouveaux juges et collaborateurs au sein du SPF Justice. Il devrait également permettre de disposer de lieux de justice plus adaptés aux besoins actuels et de prisons plus conformes aux exigences internationales.

L'accent est mis sur une informatisation accélérée de la justice. Tout en étant soucieux de conserver la dimension humaine de la fonction juridictionnelle et l'accès à la justice pour tous, AVOCATS.BE se réjouit de cette ambition et fait offre de service. « *Les avocats disposent déjà de la technologie pour une meilleure communication avec les juridictions, de manière sécurisée, et AVOCATS.BE est également garant de la qualité d'avocat de l'intervenant* » souligne Xavier Van Gils, président d'AVOCATS.BE.

« *A première demande, nous sommes également disposés à nous lancer dans la réalisation de la plateforme de gestion des dossiers de règlement collectif de dettes, ce qui constituerait une économie considérable pour le budget de l'Etat* » poursuit-il.

« *La lecture de ce programme permet d'espérer rapidement un accès par voie électronique aux dossiers judiciaires, en ce compris les dossiers répressifs, autrement qu'en se déplaçant au greffe. Nous l'attendons depuis des années !* » se réjouit le président d'AVOCATS.BE.

Enfin, le rapport des formateurs laisse apparaître des avancées attendues depuis longtemps en matière d'asile et de migration avec la volonté d'aboutir à un nouveau code, après un vaste débat. L'interdiction d'enfermement des mineurs en séjour illégal et un audit de l'Office des Etrangers sont des avancées réclamées par les avocats. AVOCATS.BE a plusieurs propositions de modifications de la loi à formuler.

AVOCATS.BE se réjouit donc de l'ensemble de ces annonces et sera attentif à ce que les engagements pris soient réalisés dans l'intérêt du justiciable.

Contacts presse :
Xavier Van Gils
president@avocats.be
0475 90 45 77

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles - Tél. 02 648 20 98

« Le département de la Justice n'est pas un département facile. C'est un département politique qui gère le troisième pouvoir de l'Etat. Il est donc en permanence sous la pression des professionnels de la Justice. Nous voulons cependant nous montrer positifs et souhaitons travailler de manière constructive avec le Ministre » conclut Xavier Van Gils, président d'AVOCATS.BE « Nous serons positifs mais pas naïfs ! ».

AVOCATS.BE, qu'est-ce que c'est ?

AVOCATS.BE est la dénomination sous laquelle se présente depuis quelques années l'Ordre des barreaux francophones et germanophone afin de mieux faire comprendre au grand public sa mission de représentation des avocats.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone est une personne morale de droit public créée par la loi du 4 juillet 2001. Il est composé de douze barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Dinant, Eupen, Huy, Liège, Luxembourg, Mons, Namur, Tournai, Verviers. Ces barreaux comptent 8.002 avocats.

Quelle est sa mission ?

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession. La loi lui donne des compétences spéciales en matière d'aide juridique, de stage, de formation professionnelle des avocats stagiaires, de formation des avocats, de déontologie.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux, économiques ou éthiques relatifs à la profession d'avocat en vue, notamment, d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

Contacts presse :
Xavier Van Gils
president@avocats.be
0475 90 45 77

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles - Tél. 02 648 20 98